



République Démocratique du Congo

LE SENAT

4^{ème} LEGISLATURE DE LA 3^{ème} REPUBLIQUE

Honorable BAMANISA SAÏDI Jean

La Cellule de Communication

COMMUNIQUE N° 006/CELLCOM.JBS/2025 RELATIF AU SILENCE LIE A LA PRODUCTION ET A LA DELIVRANCE DE LA CARTE D'IDENTITE NATIONALE

Dans une correspondance officielle adressée en date du 20 mars 2025 au Vice-premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, l'Honorable Jean Bamanisa Saidi, Sénateur Elu de la Tshopo s'indigne du silence manifeste constaté dans le dossier production et délivrance de la carte d'identité nationale et veut y voir clair.

En effet, la carte d'électeur en usage aujourd'hui n'est pas en réalité une carte d'identité. Elle n'a servi qu'à identifier les électeurs pour les différents scrutins combinés du 20 décembre 2023. Aujourd'hui cette carte ne sert plus à rien et n'est plus utile, surtout avec tout ce que les congolais éprouvent en termes de difficultés dans les aéroports, ports, postes de contrôle et autres lors de leurs déplacements ou voyages. L'encre utilisée pour les photos plaquées sur des papiers est complètement effacée.

Il sied de préciser que la délivrance de la carte d'identité nationale octroie aux congolais, non seulement leur droit, mais également leur dignité au niveau national et international. Ceci est une volonté politique et une promesse ferme du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Felix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui veut offrir au pays les statistiques fiables de sa démographie, à travers les opérations d'identification et de recensement de la population. Ce qui, à coup sûr, devrait ouvrir la voie à la délivrance de cette carte d'identité nationale et lever, une fois pour toutes, ce vieux défi qui date de 1984.

En rappel, le Chef de l'Etat avait reçu, à titre symbolique, le 30 juin 2023, sa nouvelle carte d'identité, resté ainsi le seul congolais à en posséder. Depuis lors, il s'observe un silence absolu, en dehors des guéguerres vécues, à une certaine période, dans la sélection de l'entreprise qui devait exécuter ce projet régalien. Cette situation place ainsi les congolais dans une situation inconfortable, telles des personnes sans attaches étatiques.

Voilà pourquoi, l'Honorable Jean Bamanisa Saidi veut avoir des éclaircissements et être fixé sur la politique du Gouvernement dans la production et la délivrance de la carte d'identité nationale, ce qu'est devenu et fait l'ONIP. A quand la production et la délivrance de la carte d'identité nationale des congolais ? Qu'est-ce qui bloque la production de la carte d'identité nationale en RDC, surtout que bon nombre des Congolais ne disposent pas des passeports ? Quelles sont les dispositions prises pour lever ce blocage ? Quelle est finalement la firme qui va s'occuper de la conception et de la délivrance de cette carte après tout le flou entretenu autour de la firme soumissionnaire ? Comment identifier les compatriotes congolais vivant dans des zones occupées de l'Est ? Quel est le programme de la mise en œuvre de l'Etat-civil congolais ? Enfin, quelles garanties à donner aux Congolais pour leur permettre d'avoir foi à la future délivrance de la carte d'identité nationale ? Telles sont les autres préoccupations auxquelles l'honorable Jean Bamanisa Saidi attend des réponses du Vice-premier Ministre, Ministre en charge de l'Intérieur.



Fait à Kinshasa, le 01/04/2025

Cellule de Communication de l'Hon Jean BAMANISA SAIDI